

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 5 octobre 2016

L'an deux mil seize, le cinq octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jean CHEVASSUT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 29/09/2016

Date d'affichage : 29/09/2016

Sont présents : Mesdames et Messieurs Christophe DENIS, Pascal GERMAIN, Vincent RAPET, Jean CHEVASSUT, Virginie LEGER, Rémi ROLLIN, Ludovic BELIN, Françoise PONNELLE, Gilles ARPAILLANGES, Mme Christine GRUERE-DUBREUIL

Pouvoir de Mme Sandrine POTHIER-THIELY à Mr Gilles ARPAILLANGES

Secrétaire de séance : Pascal GERMAIN

oOoOoOoOo

1°) Résiliation bail rural : Eric PRIEUR

Le Maire donne lecture du courrier adressé par Monsieur Eric PRIEUR sollicitant la résiliation de son bail situé « Sur Forêts » - Friche

Le Conseil Municipal prend acte de la résiliation du bail de Monsieur PRIEUR.

2°) Bail de location des friches « Sur Forêts

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Jérémy Berthier & Monsieur Julien Mollard sollicitent par courrier en date du 30 septembre 2016 la location des friches situées « Sur Forêts » d'une surface d'environ 2,5 ha. Le terrain devant servir à mettre des chevaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents

- ⇒ Accepte la location à Monsieur Jérémy Berthier & Monsieur Julien Mollard à compter du 01/11/2016
- ⇒ Conditions :
 - Durée de la location : Bail 3 – 6 – 9 années
 - Surface : 2,5 ha environ sans garantie de contenance
 - Fermage annuel payable en un terme le 30 novembre de chaque année. Le fermage sera révisé chaque année en fonction de l'indice départemental des fermages, région plaine-plateau
- ⇒ Charge le Maire de rédiger et de signer les actes nécessaires

3°) Eglise : devis renforcement du beffroi

Le maire informe le conseil qu'un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Gradoux afin de renforcer les poutres sommières du beffroi de l'Eglise.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Gradoux pour un montant de 5 085,60 € TTC.

Une demande de subvention sera adressée auprès de la Fondation du Patrimoine.

4°) Notre Dame de Bonne Espérance : réfection

Le Maire présente le projet réfection des marches ainsi qu'un nettoyage complet du monument « Notre Dame de Bonne Espérance ».

La restauration de l'oratoire sera confiée à une entreprise spécialisée afin de respecter le site et son environnement.

Après débat, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet présenté.
- de solliciter l'aide du Pays Beaunois dans le cadre du programme LEADER
- d'approuver le plan de financement suivant les devis présentés
- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention au titre du programme LEADER
- D'autoriser que la part d'autofinancement de la commune puisse appeler des fonds LEADER.

5°) Décision modificative: budget commune

Le Maire expose au Conseil que suite à l'adoption par la Communauté d'agglomération du FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) pour un montant de 4 879 €, il s'avère nécessaire d'effectuer un virement de crédits en complément de la somme prévue au budget primitif.

Exploitation	Dépense	615231 : entretien des réseaux	- 320 €
Exploitation	Dépense	73925 : FPIC	+ 320 €

Le conseil approuve le virement de crédit.

6°) Questions diverses

- Repas des anciens :

Le repas des anciens aura lieu le samedi 10 décembre à la Salle Pavelot.

- Réunion « état d'urgence » :

Vincent Rapet donne un compte rendu de la réunion organisée par les services de la Sous-préfecture de Beaune afin d'expliquer les mesures préconisées lors des manifestations futures.

- Café « La Grappe de Pernand » :

Dans le cadre de la mise à jour du projet de réhabilitation des bâtiments et des logements mis en suspens, mandat est donné au Maire pour informer les locataires de la volonté de ne pas reconduire le bail lors de la prochaine échéance.

- Valorisation du village de Pernand :

- ⇒ Fleurissement : Le Conseil souhaite qu'une réflexion soit engagée afin de valoriser le fleurissement de la commune en associant les habitants du village par quartier.
- ⇒ Noël : Le Conseil souhaite rendre plus festif le village pendant les fêtes de Noël en prévoyant l'achat d'une part de bougies qui seront distribuées aux habitants afin d'être déposées le soir sur les fenêtres et (ou) d'autre part par l'achat de sapins qui seront décorés par les enfants en partenariat avec les associations du village.

Fait et délibéré